

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DE MUTIEC

26 Août 2020 - Domaine de la Mée

LE VINGT SIX AOUT DEUX MILLE VINGT à 17h, les délégués de Mutiec se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Président du Conseil d'Administration adressée le 27 Juillet 2020.

L'Assemblée Générale est réunie à l'effet de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

Point 1 : Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Point 2 : Approbation du P.V. de l'A.G. du 28 août 2019 (résolution 1)

Point 3 : Compte rendu d'activité 2019 de l'association (résolution 2)

Point 4 : Rapport de trésorerie - Affectation du résultat (résolution 3)

Point 5 : Rapport sur le fonctionnement de la convention initiale signée avec Voyeo Affaires au bénéfice des organismes adhérents à Mutiec et des conventions ou accords y afférents.

Point 6 : cotisations 2020 :

- Montant (résolution 5)
- Délégation pour l'adaptation éventuelle sur l'exercice 2019 (résolution 6)

Point 7: Pouvoir pour accomplir les formalités légales (résolution 7)

Point 8: Questions diverses

RAPPEL DU QUORUM :

Délégués présents : Jean-François JEAN, Marc ROSENBERGER, Jérôme RAYNAL, Michel REGNIER, Jean-Claude ROUYRE, Dominique DEMOEN, Eric ZANCANARO, Alain PETIT

Délégués excusés :

Christophe GAUTHIER, Eric LELAY, Anne-Marie COZIEN, Alain BOUELLAT

Conformément à l'article 22 des statuts, afin de pouvoir délibérer régulièrement l'Assemblée Générale, doit être composée au moins de la moitié des délégués présents ou représentés. Sur 12 délégués, 8 délégués sont présents. Le quorum est donc atteint.

Les travaux sont donc ouverts par Jean-François JEAN qui préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,

En ouverture de l'Assemblée Générale, le Président remercie les délégués de leur présence et excuse les délégués absents. Un tour de table de présentation est effectué.

POINT 1 : Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : Approbation du P.V. de l'A.G. du 28 août 2019.

Après intégration de modifications de forme et après en avoir délibéré, le P.V. de l'A.G. du 28 août 2019 est adopté à l'unanimité (résolution 1).

POINT 3 : Compte rendu d'activité 2019

Le Président présente aux délégués de façon complète l'activité et l'organisation de l'association au cours de l'année 2019.

Il indique notamment qu'il a rencontré tous les membres afin de s'assurer de leur satisfaction sur le fonctionnement de notre association. Jean Claude Rouyre a exprimé le souhait de créer un «club MUTIEC » afin de pouvoir allier convivialité et réflexion sur de nouveaux projets en lien avec notre objet social. Il serait ainsi souhaitable d'inviter des personnalités extérieures afin d'enrichir notre réflexion. Après discussion, les délégués trouvent que cela est une bonne idée et mandatent le président pour la mettre en place. Celui-ci indique que cette idée est excellente, comme souvent, il nous faudra trouver le financement.

Il indique ensuite que le nombre d'organismes adhérents à notre association est, à ce jour, au nombre de 6 (Mgas, Eps BPCE mutuelle, Mmj, Énergie Mutuelle, MGEN solutions et MFP retraite) .La Mgefi a passé accord un accord directement avec Voyeo mais n'a pas adhéré à Mutiec car le Président, étant également administrateur de cette mutuelle celui-ci a voulu éviter un conflit d'intérêt.

Le Président a rencontré de nouvelles mutuelles intéressées par notre démarche de mutualisation mais aucune n'a souhaité adhérer en 2019.

Ensuite, il laisse la parole à Eric Zancanaro qui a organisé le Trophée de golf. Celui-ci a été une réussite tant en ce qui concerne l'organisation que par le nombre de participants toujours croissant .Il est à noter la fidélité de nos partenaires qui permettent de financer cet événement.

Concernant le fonctionnement de notre association, nous avons peu de frais de structure, organisant nous même le secrétariat, la trésorerie et son fonctionnement global. Ce travail est assuré en quasi-totalité par le président (travail administratif, rencontres, adhésions, ...)

C'est pourquoi, il a souhaité se faire aider par Dominique Demoen sur toute la partie administrative, informatique, et organisation de diverses manifestations. Pour sa part, Eric Zancanaro assurera tout le suivi de l'organisation du trophée de golf.

Il convient de noter que, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de l'an passé, nous allons décider au cours de cette AG de poursuivre ou de de mettre fin à la collaboration avec Voyeo qui n'a fourni aucun chiffre concernant son activité avec les mutuelles et notamment avec la SNCF et qui n'a pas rempli l'obligation liées à la convention signée initialement. Enfin, il conclut sur les diverses études que nous avons menées pour nos adhérents et qui n'ont malheureusement pas abouti mais qui ont néanmoins permis de travailler avec eux sur de futurs projets.

Après en avoir délibéré, le compte rendu d'activité est adopté à l'unanimité (résolution 3).

Point 4 : Rapport de trésorerie - Affectation du résultat

Le Vice-président délégué charge de la trésorerie, Marc Rosenberger, présente les comptes concernant les produits et charges d'exploitation.

1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les recettes proviennent de deux sources:

- Des cotisations annuelles des organismes adhérents;
- Des subventions des partenaires pour l'organisation du trophée de golf.

2. CHARGES D'EXPLOITATION

Il est à noter que nous avons peu de frais de structure, organisant nous même à titre bénévole le secrétariat, la trésorerie et le fonctionnement global de toutes les activités de l'association. Les charges sont donc constituées bien évidemment, pour grande partie des déplacements, missions et réceptions des administrateurs et chargés de mission afin d'organiser au mieux les divers évènements organisés pour le compte des membres adhérents. Nous avons également engagé quelques frais pour contacter et convaincre de nouveaux organismes de nous rejoindre. L'autre partie des charges provient des frais engagés pour l'organisation du trophée de golf (webmaster, achat de lots, privatisation du golf, hôtel, repas, ...) et des autres évènements (avions, hôtels, repas, interprètes, ..)

En conclusion, l'exercice 2019 est déficitaire de - 2144,77 €.

Les délégués donnent quitus au Vice-président délégué chargé de la trésorerie, au Président et aux membres du Conseil d'administration pour leur bonne gestion financière de l'association. Ils approuvent à l'unanimité la sincérité et la régularité des comptes et l'affectation du résultat en report à nouveau (résolution 3)

Point 5 : Rapport sur le fonctionnement de la convention initiale et des conventions ou accords y afférents signés avec Voyeo Affaires au bénéfice des organismes adhérents à Mutiec

Voyeo ne fournit aucun élément auquel il s'était engagé dans la convention initiale et, notamment :

- De négocier des accords commerciaux et financiers avec Mutiec;
- D'étudier le niveau de satisfaction des adhérents de Mutiec ;
- De fournir la souscription RCP ;
- De faire bénéficier Mutiec de commissions et de rémunération basée sur le C.A apporté.

Les délégués donnent donc, à l'unanimité, délégation au président pour dénoncer toutes les conventions signées par le passé avec Voyeo et signifier à Voyeo qu'il n'utilise plus le nom de Mutiec dans sa communication.

Dans l'hypothèse où Voyeo accepte cette séparation à l'amiable, Mutiec ne contestera pas que Voyeo continue d'entretenir des relations directes avec les mutuelles adhérentes de Mutiec. Dans le cas contraire, Mutiec se réserve toutes possibilités d'action.

POINT 6 : Cotisations 2020

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant de la cotisation des organismes adhérents de Mutiec pour l'année 2021 à :

-1500€/ an pour les organismes adhérents comptant moins de 250 000 adhérents ;

-2500€/ an pour les organismes adhérents comptant plus de 250 000 adhérents ;

-5€ pour les adhérents, personnes physiques, membres fondateurs de Mutiec.

-2500€/ an pour les organismes partenaires directs de Mutiec.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité l'Assemblée Générale adopte ces montants de cotisations des organismes adhérents et partenaires pour l'année 2021 (résolution 5)

Délégation pour l'adaptation éventuelle sur l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, délègue au Conseil d'Administration pour une durée d'une année, la possibilité d'adapter, si besoin est, le montant de la cotisation (résolution 6)

POINT 7 : Formalités légales :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 28 août 2019, l'Assemblée Générale de Mutiec confère tous pouvoirs aux porteurs des copies ou d'extraits certifiés conformes au procès-verbal de l'Assemblée Générale, pour accomplir toutes formalités et tous dépôts exigés par la loi (résolution 7)

POINT 8 : Questions diverses

Aucune question diverse n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare clos à 19h00 les travaux de l'Assemblée Générale 2020 de Mutiec.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et le vice-président délégué chargé de la trésorerie.

PARIS LE 17 SEPTEMBRE 2020

LE VICE PRESIDENT DELEGUE

CHARGE DE LA TRESORERIE

LE PRESIDENT



Marc ROSENBERGER

Jean-François JEAN

